



Formation des Acteurs en Charge du Développement

« Optimiser le développement de ma structure »

Une formation organisée en 3 sessions :

- 30 novembre et 1^{er} décembre 2022
- 22 et 23 mars 2023
- 31 mai et 1^{er} juin 2023

Formation en présentiel au siège de la FFN

Nombre de places : 15 (étude des candidatures)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 16 novembre

Intervenants : Basile Gazeaud/ Catherine Arribe/ Agnès Berthet/ Vincent Hamelin/ Ana De Sousa/ David Robinet





Dans le cadre de la mise en œuvre du projet fédéral 2020 - 2024, la Fédération Française de Natation souhaite accompagner le développement de ses structures déconcentrées. Pour cela, l'INFAN propose la mise en œuvre d'une formation à destination des acteurs fédéraux des ligues et comités, afin de leur apporter les compétences et informations nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions quotidiennes.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de maîtriser les dispositifs et projets fédéraux, mutualisation des pratiques, échanges entre acteurs, études de cas en groupe, etc.
- Être capable de maîtriser la méthodologie de projet et les notions afférentes (structuration et animation de réseaux, management d'équipe, gestion budgétaire, communication, marketing, méthodologie de projets) et créer des outils de gestion à réinvestir dans les activités quotidiennes
- Être capable de bénéficier d'une actualisation des connaissances relatives à l'environnement institutionnel et réglementaire



MODALITÉS

- Volume horaire : 36 heures
- Prérequis : -
- Modalité d'évaluation : auto évaluation de début et fin de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION

Session 1 du 30 novembre au 1^{er} décembre 2022 : APPROPRIATION, MUTUALISATION ET CAPITALISATION

Objectif : capitaliser sur les expériences fédérales, être capable de s'approprier les dispositifs fédéraux pour les redéployer avec plus d'efficacité

- Visite du CAO – Déploiement et mise en œuvre d'une démarche de mobilisation du réseau fédéral autour des JOP 2024
- Mutualisation et partage d'expériences sur les dossiers fédéraux : Bilan de la campagne estivale « Bassins mobiles 2022 » - Retours sur la campagne PSF 2022 - Académie de la Natation/ Réforme de l'ENF et mise en application de l'ASNS
- Décryptage du dispositif de la contractualisation – Travail sur le projet de développement avec l'élaboration d'un diagnostic territorial en lien avec l'analyse cartographique



Session 2 du 22 au 23 mars 2023 : CREATION ET ANIMATION DE RESEAUX

Objectif : être capable de créer, mobiliser, animer et pérenniser un réseau d'acteurs

- Définition et concept réseau
- Facteurs clés de réussite du travail en réseau
- Créer et piloter un réseau
- Animer et entretenir un réseau

Session 3 du 31 mai au 1er juin 2023 : COMMUNIQUER, ARGUMENTER POUR CONVAINCRE

Objectif : être capable de définir un message clair pour convaincre son interlocuteur

- Les différentes formes et techniques de communication, de mobilisation et de persuasion
- Définir sa stratégie d'influence et bâtir son argumentaire
- Savoir négocier et convaincre – Faire du lobbying
- Mise en situation pratique : Bien connaître le produit « licence » pour mieux le vendre.



DATES ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

- 30 novembre et 01 décembre 2022
- 22 et 23 mars 2023
- 31 mai et 01 juin 2023

Pour les salariés : inscription obligatoire aux 3 modules.

Pour les élus et CTS : possibilité de s'inscrire aux 3 modules ou au(x) module(s) de votre choix (un tarif spécifique proposé par session – voir coût de la formation).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 16 novembre.

LIEU

Fédération Française de Natation
104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cedex
Métro 13 - Mairie de Clichy



PUBLIC CIBLE

Cette formation est ouverte aux acteurs fédéraux des ligues et des comités (= salariés, élus, dirigeants, CTS) qui occupent des missions d'accompagnement, de développement et/ou de structuration des clubs et/ou des comités.



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

L'action de formation présentée a pour objectif de permettre aux stagiaires l'acquisition de compétences dans le domaine de la gestion de projets, la création et l'animation de réseaux ainsi que les techniques de communication et de marketing.



MÉTHODES MOBILISÉES

- Support visio, fiches types
- Échanges, ateliers de travail et partage d'expériences

PRINCIPAUX INTERVENANTS :

- Catherine ARRIBE – Responsable Service Accompagnement du Réseau Fédéral - FFN
- Agnès BERTHET- DTNa - FFN
- Basile GAZEAUD - Directeur CFR - FFN
- Vincent HAMELIN - Directeur Développement des Pratiques - FFN
- Ana De SOUSA – Chargée de Mission Développement des pratiques - FFN
- David ROBINET – Consultant Formation La DN Factory



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

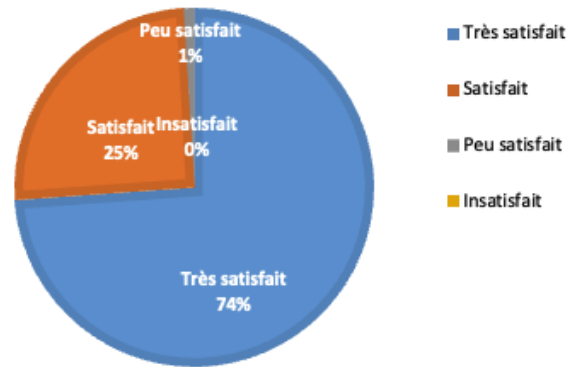


TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN

TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)

 **TAUX DE SATISFACTION**

Taux de satisfaction : 99%



 **COÛT DE LA FORMATION**

➤ Pour les salariés des ligues :

L'inscription à la formation couvre obligatoirement les 3 sessions au tarif de 2200€ TTC (prise en charge des frais d'inscription, pédagogiques, hébergements, transports et restauration).

	Participants
Frais pédagogiques	2150 €
Frais d'inscriptions	50 €
TOTAL TTC	2200 €

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les salariés. Les frais de restauration, hébergement et déplacements sont pris en charge par l'INFAN.

➤ Pour les salariés des comités, élus et CTS :

Possibilité de s'inscrire aux 3 modules ou au(x) module(s) de votre choix (un tarif spécifique proposé par session avec prise en charge des frais d'inscription, pédagogiques, hébergements et restauration).

- Session 1 (du 30 novembre au 1^{er} décembre 2022) = 700€ TTC
- Session 2 (du 22 au 23 mars 2023) = 700€ TTC
- Session 3 (du 31 mai au 1^{er} juin 2023) = 800€ TTC
- Toutes les sessions = 2200€ TTC

€ MODALITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié
- Prise en charge par le club
- Financement personnel

Si paiement par virement bancaire : joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr
Pour une demande de financement auprès de l'AFDAS : Privilégier le remboursement de la formation au club et transmettre un chèque de 2150€ et 50€ (frais pédagogiques + frais d'inscriptions) non daté à l'ordre de l'INFAN-FFN (adresse postale : Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex).
 Le chèque ne sera encaissé qu'en fin de formation.

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC		Crédit Industriel et Commercial			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	3006	6107	8100	0203	8330 307
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC PARIS JAURES			INFAN		
125 AVENUE JEAN JAURES			104 RUE MARTRE		
75019 PARIS			CS 70052		
☎ 01 53 35 43 87			92583 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

CONTACTS

Référente pédagogique : Catherine ARRIBE, Tél. : 01 70 48 45 64, Mail : catherine.arribes@ffnatation.fr
Référente COVID : Valérie GICQUEL, Tél : 01 70 48 45 14, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr,
Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr
Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tél. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

Suite de parcours :

Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toute disciplines, CAF... »)



ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit, préciser CHARGE DEV + NOM DU PARTICIPANT).
2. Si vous procédez à une demande de prise en charge de la formation auprès de l'AFDAS, merci de nous faire parvenir un chèque du montant total de la formation (non daté) à l'ordre de l'INFAN-FFN et de privilégier une demande de versement AFDAS directement à votre club / structure afin de nous régler la formation par virement dès que possible. Le chèque sera encaissé uniquement en cas de refus de prise en charge de la formation par l'AFDAS.
3. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
4. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé + le devis (si un devis a été demandé).
5. Jour J de la formation.
6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).

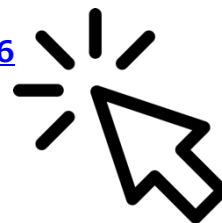


INSCRIPTION

A l'issue de l'étude des candidatures, une sélection sera effectuée.

Fiche de candidature : <https://forms.gle/Ny8rea8wkPegys7U6>

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 16 novembre.





Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr

INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : infan@ffnatation.fr

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51